



## Réponse du Conseil d'Etat à une motion populaire

**Motion populaire** Ducrest Mattéo / Dembinski Terenia /  
Hauser Armando / Autunno Matteo

**2020-GC-29**

### **Pour une école durable et solidaire et pour le maintien de la qualité de l'enseignement. Projet BYOD/AVEC : « Moratoire de 3 ans sur l'introduction du projet BYOD/AVEC »**

I. Résumé de la motion .....	1
II. Réponse du Conseil d'Etat.....	2
1. Introduction.....	2
2. Impacts écologiques .....	4
3. Conséquences financières .....	5
4. Conséquences sur le plan pédagogique .....	6
5. Impacts sur la santé .....	7
6. Conclusion .....	8

#### **I. Résumé de la motion**

Le projet BYOD/AVEC prévoit que les élèves des écoles du degré secondaire supérieur apportent pour la rentrée scolaire 2020/21 leur ordinateur personnel en classe. Selon les motionnaires, jusqu'à présent, le Conseil d'Etat n'a pas pu donner des réponses satisfaisantes aux questions des enseignant-e-s, des élèves et des parents. La phase de consultation aurait également été négligée.

Pour permettre d'éclaircir la situation, le projet BYOD/AVEC devrait être soumis à un moratoire de 3 ans (jusqu'en septembre 2023). Pendant cette période, le Conseil d'Etat devrait consulter tous les acteurs directement concernés par l'introduction du projet BYOD/AVEC. Il s'agirait des directions d'établissements, des enseignant-e-s et des élèves des écoles du degré secondaire supérieur, ainsi que des parents d'élèves. L'enquête devrait être menée et analysée de manière transparente par un organe externe et indépendant de l'administration cantonale. Les résultats devraient être publiés.

De plus, les motionnaires souhaitent que le Conseil d'Etat confie à une commission neutre et indépendante de l'administration cantonale l'établissement d'un rapport sur les conséquences de l'introduction du projet BYOD/AVEC. Cette commission devrait être composée d'experts du climat, de médecins, de pédagogues, d'enseignant-e-s, de parents et d'élèves. Les membres de cette commission seraient désignés conjointement par le Conseil d'Etat et le comité d'initiative à l'origine de la motion. Le rapport devrait donner des réponses sur l'impact environnemental, les conséquences

financières, les conséquences en matière de santé et sur le plan pédagogique de l'introduction du projet.

Les résultats de la consultation et le rapport détaillé devraient être remis au Grand Conseil et aux acteurs directement impliqués. Ce dernier serait aussi accessible aux médias et à la population. La publication du rapport devrait intervenir au minimum 12 mois avant la date d'introduction d'un projet similaire au projet BYOD/AVEC, soit au plus tard en septembre 2022 pour une introduction en septembre 2023. Le Conseil d'Etat serait chargé d'introduire un article idoine dans la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS).

## II. Réponse du Conseil d'Etat

### 1. Introduction

La numérisation change très rapidement la société et l'économie ; elle compte parmi les défis actuels que doit relever le domaine de l'éducation. « L'objectif principal est d'aider au mieux tous les élèves et toutes les personnes en formation à devenir autonomes et responsables dans un monde en constante évolution sous l'effet de la numérisation. ».<sup>1</sup> C'est ce qui est prévu dans la stratégie nationale sur la numérisation dans le domaine de l'éducation de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) du 21 juin 2018 ; dans le plan d'action en faveur de l'éducation numérique de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) du 22 novembre 2018<sup>2</sup> ; dans le plan d'action « Numérisation pour le domaine FRI durant les années 2019 et 2020 » du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)<sup>3</sup>, ainsi que dans le Concept cantonal pour l'intégration des MITIC dans l'enseignement adopté par le Conseil d'Etat en mai 2017<sup>4</sup>.

BYOD (Bring Your Own Device)/AVEC (Apportez Votre Equipement personnel de Communication) désigne l'approche selon laquelle les élèves apportent leurs ordinateurs personnels à l'école et les intègrent dans la vie scolaire. L'introduction du projet BYOD/AVEC doit donner à l'enseignant-e une possibilité supplémentaire de varier ses approches pédagogiques et à l'élève un accès facilité aux ressources numériques.

L'approche BYOD/AVEC est déjà une réalité dans le domaine tertiaire (universités et hautes écoles spécialisées). Dans les écoles professionnelles fribourgeoises un nombre croissant de personnes en formation viennent à l'école avec des ordinateurs personnels. Pour certaines professions, BYOD/AVEC est une réalité découlant d'une obligation de formation liée aux ordonnances de formation et aux plans de formation (par exemple, dans les métiers de l'automobile, les métiers Suissetec (techniques du bâtiment) et l'informatique). Lors des révisions des ordonnances de formation, les associations professionnelles et les organisations sectorielles renforcent l'enseignement numérique et à favoriser des moyens d'enseignement exclusivement numériques ainsi que des applications « métiers » qui demandent aux personnes en formation d'avoir du matériel informatique personnel. Le contrat d'apprentissage définit qui de l'entreprise ou de la personne en formation prend en charge les coûts financiers informatiques. Dans les faits, il s'agit souvent de la

---

<sup>1</sup> <https://www.edk.ch/dyn/31426.php>

<sup>2</sup> <https://www.ciip.ch/La-CIIP/Documents-officiels/Plans-daction>

<sup>3</sup> <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/politique-fri/fri-2021-2024/themes-transversaux/numerisation-fri/numerisation.html>

<sup>4</sup> <https://www.fr.ch/sites/default/files/reprise/documents/pdf/ConceptcantonalMITIC.pdf>

personne en formation. En ce qui concerne l'école obligatoire, le Grand Conseil a adopté le 19 septembre 2020 la motion 2019-GC-139 des députés Urs Perler et Daniel Bürdel. Cette motion demande que les élèves de 9H à 11H soient équipés avec un appareil informatique personnel financé par le canton.

Dans les écoles du degré secondaire supérieur fribourgeoises, l'approche BYOD/AVEC a été introduite lors de la rentrée scolaire 2018/19 dans une classe de l'Ecole de commerce du Collège de Gambach. Le projet a été développé au sein de l'école et présenté aux futurs élèves, ainsi qu'à leurs parents. Il a été étendu en 2019/20 à quatre classes. L'évaluation du projet est positive. Le rapport correspondant est disponible sur la page d'accueil de l'école<sup>5</sup>. La pertinence de l'approche BYOD/AVEC a été reconnue par toutes les parties, y compris par les parents des élèves. Sur la base de ces évaluations, des expériences du Gymnase Intercantonal de la Broye, qui a joué un rôle de pionnier dans ce domaine, ainsi que des bons résultats dans les autres cantons, l'approche BYOD/AVEC devait être généralisée dans les classes de première année de toutes les écoles du degré secondaire supérieur lors de l'année scolaire 2020/21.

En raison du dépôt de la motion populaire et afin de respecter le processus démocratique, l'introduction du projet BYOD/AVEC dans les classes de première année des écoles du degré secondaire supérieur, prévue pour l'année scolaire 2020/21, a été reportée. Cependant, le projet pilote mené à l'Ecole de commerce de Gambach se poursuit en 2020/21 et est étendu aux classes de première année de l'Ecole de commerce du Collège du Sud. Durant cette année scolaire, 9 classes, soit environ 170 élèves et 80 enseignant-e-s participent à ce projet.

Hors des frontières cantonales, des concepts BYOD/AVEC existent déjà ou sont en phase d'élaboration dans la plupart des cantons, mais particulièrement en Suisse alémanique. Des réflexions sont en cours dans les cantons romands. Les expériences réalisées sont tout à fait positives et ont par exemple conduit le canton de Bâle-Ville à démarrer l'introduction généralisée de BYOD/AVEC, planifiée initialement pour l'été 2021, déjà dans le courant de l'été 2020.

Le passage à l'enseignement à distance lié au COVID-19 en mars 2020 a donné une forte impulsion à la mise en œuvre de la stratégie sur la numérisation dans les écoles du degré secondaire supérieur. Les élèves et les enseignant-e-s ont travaillé avec des ordinateurs privés et ont pu rassembler de précieuses expériences. Dès la fin mars, grâce aux travaux préparatoires en vue de l'introduction du projet BYOD/AVEC et sous la direction du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et du Centre de compétences Fritic, le software M365 (auparavant Office 365) a pu être mis à disposition progressivement de tous les enseignant-e-s et élèves des écoles du degré secondaire supérieur ainsi qu'à l'école obligatoire. Ainsi, des applications uniformes, nouvelles et sécurisées ont pu être utilisées pour l'enseignement à distance. Les différentes écoles du degré secondaire supérieur ont mené des enquêtes auprès des enseignant-e-s et des élèves pour évaluer l'enseignement à distance ; ces dernières sont publiées sur les pages d'accueil respectives de ces écoles.

Comme l'ont indiqué les enquêtes menées par les directions des écoles après la période d'enseignement à distance, la numérisation a montré son potentiel dans l'enseignement. Le mot-clé reste toutefois celui de la valeur ajoutée. Cette valeur ajoutée existe en particulier lorsque la numérisation offre des possibilités étendues pour le soutien individuel des élèves, un échange facilité

---

<sup>5</sup> [http://www.cgafr.ch/sites/default/files/documents/04\\_191008\\_zwischenbericht\\_nies\\_d.pdf#overlay-context=fr/formation/byod](http://www.cgafr.ch/sites/default/files/documents/04_191008_zwischenbericht_nies_d.pdf#overlay-context=fr/formation/byod) (disponible uniquement en allemand)

d'informations et de documents au sein de l'équipe enseignante et avec les élèves, la possibilité d'un échange avec un élève malade ou absent, l'utilisation d'applications d'apprentissage et de vidéos explicatives qui peuvent aller jusqu'au concept de classe inversée, des évaluations formatives ou la prise de contact de classes de langue avec des élèves d'autres régions linguistiques (locuteurs natifs) via des vidéoconférences. Pour le développement futur des formes d'enseignement et d'apprentissage, il sera essentiel de choisir soigneusement la manière d'utiliser les moyens numériques. Un enseignement uniquement à distance a montré ses limites. Les élèves ont toutefois apprécié les nouvelles possibilités d'apprentissage, comme les vidéos explicatives, la mise à disposition structurée des documents et les vidéoconférences, de même que la liberté dans la gestion du temps et l'autonomie. Ils pouvaient effectuer leur travail de manière indépendante et à leur propre rythme. L'introduction de M365 a conduit à une harmonisation des plateformes et des applications, ce qui a simplifié l'apprentissage.

Pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie numérique dans les écoles du degré secondaire supérieur, un groupe d'accompagnement, auquel participent des représentant-e-s des parents et des élèves, des institutions de formation, de l'Université et des responsables de la formation du canton a été mis sur pied. Les acteurs qui ont exigé une étude après la publication du concept BYOD/AVEC par la DICS, c'est-à-dire les membres du Comité pour une utilisation raisonnée du numérique (CURN, regroupant l'Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire du degré supérieur (AFPESS), un groupe d'enseignant-e-s S2, la Fédération des associations des parents d'élèves du canton de Fribourg (FAPEF) et le mouvement de la Grève du Climat) ont également accepté d'y prendre part. Ce groupe d'accompagnement traite de la numérisation dans le domaine de l'éducation en général. L'aspect pédagogique figure au premier plan, mais des réflexions dans les domaines social, écologique, de la santé, financier, des infrastructures et autres sont aussi prises en compte. Les thèmes des débats ne concernent dès lors pas seulement l'approche BYOD/AVEC, mais ce groupe va accompagner de manière active tout le processus de numérisation de la formation au sein des écoles du degré secondaire supérieur fribourgeoises. Les réflexions de ce groupe seront communiquées aux organes compétents (CODESS, Fritic, SITel ou autres services concernés), en vue des décisions à prendre dans le domaine de la numérisation au sein des écoles du degré secondaire supérieur.

## **2. Impacts écologiques**

BYOD/AVEC permet une utilisation durable, car plus intensive d'un matériel informatique déjà acquis. Les élèves, qui disposent déjà majoritairement d'ordinateurs dans leur sphère privée, peuvent utiliser ceux-ci de manière plus optimale grâce à leur emploi dans le cadre scolaire. Dans la mesure où la consommation d'énergie est la plus importante dans la phase de fabrication, une utilisation plus longue et plus intense des appareils est bénéfique sur le plan écologique ; c'est le cas lorsque l'appareil peut être utilisé lors d'études supérieures. En plus de la consommation énergétique en soi, il faut aussi prendre en considération les matières premières. La fabrication d'un ordinateur portable nécessite à peu près la moitié de matières premières en comparaison avec la fabrication d'un ordinateur fixe. Selon une étude du Centre de recherche spécialisé dans le numérique durable de l'Université de Berne, la consommation (mondiale) d'énergie due aux appareils informatiques se répartit comme suit : 45 % pour la fabrication d'appareils et 55 % pour l'utilisation de tous les appareils informatiques, dont 20 % sont consommés pour les terminaux et 35 % pour la fourniture et

la transmission des données<sup>6</sup>. La consommation d'énergie due à la technologie informatique est déterminée par l'utilisation des smartphones, la vie connectée, l'industrie connectée et les échanges de données. L'approche BYOD/AVEC permet d'apprendre l'utilisation des systèmes d'information numériques de manière responsable et économe en ressources ; par exemple, des stratégies de recherche intelligentes sont enseignées, ce qui réduit le nombre de requêtes inutiles et gourmandes en énergie ; ou bien des plateformes d'échange de documents sont utilisées à la place de l'envoi de courriers électroniques avec des pièces jointes.

En résumé, cette étude de l'Université de Berne constate « que la durabilité et la transition numérique (dans le domaine de l'informatique) sont bien compatibles. L'informatique est même une technologie clé pour pouvoir véritablement vivre de façon durable, c'est-à-dire pour atteindre les objectifs de l'accord mondial sur le climat »<sup>7</sup>.

Précisément, « le groupe des 14 à 29 ans en particulier dispose de grands moyens pour concrétiser la notion de durabilité au sein de notre société numérique, que ce soit en agissant aujourd'hui ou en étant capable d'identifier à l'avenir le potentiel des applications intelligentes en matière de durabilité. Ainsi, les ménages suisses peuvent modeler la notion de durabilité non seulement au travers de leurs habitudes de consommation, mais aussi en utilisant les contenus numériques de manière consciente »<sup>8</sup>.

### 3. Conséquences financières

Pour permettre de diminuer les frais d'acquisition à la charge des parents, le Centre de compétences Fritic rassemble sur son site Internet des offres avantageuses, émanant principalement d'entreprises fribourgeoises. L'achat d'un ordinateur est un investissement pour plusieurs années, dans la mesure où les étudiant-e-s pourront également utiliser ces appareils pour leurs études au niveau tertiaire (universités, HES ou HEP).

Les expériences faites dans d'autres écoles démontrent que le nombre de photocopies diminue nettement. Dans la mesure où la plupart des jeunes sont équipés d'un ordinateur, l'introduction de BYOD/AVEC peut conduire à une réduction des coûts pour les parents.

Les parents disposant de revenus modestes ont la possibilité de demander une bourse d'étude cantonale pour les enfants en formation post-obligatoire. Des solutions pourront être trouvées pour d'éventuels cas de rigueur. Par ailleurs, pendant la période d'enseignement à distance, des bourses d'ordinateurs ont été organisées dans les écoles. Du point de vue de l'égalité des chances, il est toutefois important que les ordinateurs correspondent à un standard minimal.

Les écoles du S2 disposent déjà d'un réseau sans fil performant, dont le SITel assure la maintenance et l'évolution. Les coûts de l'adaptation parfois nécessaire de l'infrastructure électrique ont été pris en compte ou le seront dans les budgets annuels d'entretien des bâtiments. En lien avec les expériences récentes liées à la numérisation dans l'enseignement, la question du support à apporter à

---

<sup>6</sup> <https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/direktion/organisation/mittelschul-undberufsbildungsamt/ICTSchulenSekundarstufeII/FaktenblattNachhaltigkeitundDigitalisierung.html>

<sup>7</sup> <https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/direktion/organisation/mittelschul-undberufsbildungsamt/ICTSchulenSekundarstufeII/FaktenblattNachhaltigkeitundDigitalisierung.assetref/dam/document/ERZ/MBA/fr/Strat%C3%A9gie%20TIC%20pour%20les%20%C3%A9coles%20du%20degr%C3%A9%20secondaire%20II%202017-2021/Faktenblatt%20Nachhaltigkeit%20und%20Ditigalisierung-Zusammenfassung-f.pdf>

<sup>8</sup> Ibid.

tous les utilisateurs des écoles du S2 et des centres de formation professionnelle a été reprise et fait l'objet d'un nouveau mandat d'étude. Les résultats, qui seront connus au premier semestre 2021, seront repris dans le projet global de la numérisation des écoles (cf. conclusion au point 6).

La répartition des coûts de la formation au secondaire supérieur est réglée dans la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS). Conformément à cette réglementation, l'Etat supporte les coûts des investissements et les frais d'exploitation ; les parents paient les frais d'inscription, les frais d'écologie, le matériel scolaire et les frais pour différentes activités. Une indemnité pour l'utilisation des appareils privés dans le cadre de l'enseignement figure au budget 2021 pour les enseignant-e-s des écoles du degré secondaire supérieur.

La formation continue des enseignant-e-s est un facteur important de qualité pour l'école et pour l'enseignement. Le Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré dispose d'un budget pour la formation continue. Les enseignant-e-s ont le droit, mais aussi le devoir, de se former régulièrement dans leur domaine, aussi bien sur le plan didactique que pédagogique. Un groupe de travail a été mis sur pied et des cours de formation continue sont proposés pour développer et promouvoir l'offre de formation continue en vue d'acquérir les compétences de base sur M365 et pour le répertoire d'actions didactique-méthodologique et didactique par branche en utilisant les nouvelles technologies. Ce groupe de travail est composé d'enseignant-e-s et de membres de directions d'écoles. Dans chaque école, plusieurs formations ont été organisées, notamment sur TEAMS, l'évaluation avec les formulaires Microsoft, mais aussi sur les aspects pédagogiques. Les cours de formation étaient en partie destinés à l'ensemble du personnel enseignant, en partie en groupes ou dans le cadre de contacts directs. Des groupes d'échange de bonnes pratiques ont également été mis en place.

#### **4. Conséquences sur le plan pédagogique**

L'approche BYOD/AVEC ouvre des possibilités didactiques et pédagogiques supplémentaires aux enseignant-e-s. Les instruments numériques ne constituent pas simplement un succédané de supports pédagogiques et de matériel pédagogique analogues et familiers. Ils permettent de transformer fondamentalement les apprentissages et d'en introduire des nouveaux. Etant donné que l'enseignant-e a la possibilité de décider quand et comment les élèves peuvent utiliser leur ordinateur, il ou elle pilote ce développement.

De cette façon, la mise en œuvre ne se déroule pas de manière brusque, mais dans le cadre d'un débat pédagogique sous la responsabilité des directions des écoles. Celles-ci ont organisé des journées de formation continue, dirigé des forums de discussion et mis en place des groupes de pilotage. Pour ce faire, elles ont pu s'appuyer sur les concepts pédagogiques d'autres écoles pilotes. L'utilisation réfléchie et judicieuse sur le plan pédagogique des médias digitaux dépend également fortement de la matière. Les conférences de branche ont reçu le mandat de mener ces discussions. Pour promouvoir les compétences numériques, le Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2), en collaboration avec la conférence des directeurs et directrices des écoles du degré secondaire supérieur, a élaboré un concept de formation continue, également soutenu par le syndicat des enseignant-e-s (AFPESS). En outre, un groupe de travail relatif à la formation continue a été créé afin de soutenir les conférences de branche dans l'organisation des cours et d'encourager les échanges entre les écoles.

La LESS prévoit que la direction d'école peut autoriser et réaliser des projets pédagogiques qui servent notamment à expérimenter de nouvelles méthodes d'enseignement ou de nouvelles structures scolaires. Un avantage important de l'ordinateur est qu'il rend possible la mise en œuvre de projets dans lesquels les élèves ne sont pas seulement les destinataires d'informations, mais développent eux-mêmes des contenus. De tels projets peuvent être réalisés dans un cadre interdisciplinaire et sortir du cadre horaire habituel ; leur évaluation sera utile au développement futur de l'école.

Une solution sûre est mise à disposition des écoles avec M365. Le « tenant » (compte client pour l'utilisation d'un « cloud » public) de l'éducation est soumis à des conditions-cadres spécifiques à ce domaine, qui ont été validées par des responsables de la Confédération en matière de protection des données. Ces conditions-cadres font l'objet d'un contrat-cadre particulier. Dans le canton de Fribourg, la création d'un « tenant » aux termes du contrat-cadre a eu lieu le 17 octobre 2020. Les données seront traitées en Suisse. Elles ne pourront pas être utilisées à des fins commerciales. L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) a validé l'utilisation de M365 pour les écoles.

L'expérience de l'enseignement à distance lié au COVID-19 l'a bien montré : le regroupement de la classe représente un cadre social essentiel pour les élèves et le lien personnel entre l'enseignant-e et les élèves joue un rôle central dans le succès de l'apprentissage. L'école représente beaucoup plus qu'enseigner et apprendre ; la présence physique des élèves et des enseignant-e-s est utile pour beaucoup d'interactions. La numérisation de l'enseignement ne remet pas en cause ces principes, mais ouvre la porte à d'autres formes d'apprentissage et de collaboration.

Les compétences dans le domaine des médias et de l'informatique constituent une partie essentielle de l'aptitude aux études supérieures et appartiennent aux compétences professionnelles clés dans une société de l'information<sup>9</sup>. Dans l'esprit d'une mission éducative humaniste, le projet BYOD/AVEC ne conduit pas à une mise sous tutelle de la technologie. Il s'agit au contraire de renforcer la réflexion, la pensée et l'action grâce à des alternatives.

## **5. Impacts sur la santé**

On ne peut pas nier que de nombreux troubles et atteintes à la santé, aussi bien physiques que psychiques, présentent une corrélation positive avec la durée d'exposition aux écrans. Il est cependant difficile de prouver un lien de causalité pour ces corrélations. Cela signifie que la relation de cause à effet est complexe et que l'impact du temps d'exposition aux écrans ne peut pas être démontré de manière isolée.

Même si ces liens de causalité ne peuvent guère être démontrés, il convient de thématiser les conséquences négatives d'une utilisation excessive. Il s'agit aussi d'un objectif pédagogique lié à l'introduction de ces instruments dans l'enseignement.

Cependant, en comparaison avec l'usage privé à des fins de divertissement et de distraction (réseaux sociaux, vidéos, jeux, etc.), l'utilisation ciblée de technologies numériques dans le contexte scolaire ne devrait pas avoir de conséquences négatives. Il convient de relever que les ordinateurs constituent

---

<sup>9</sup> Beat Döbeli Honegger, *Mehr als 0 und 1, Schule in einer digitalisierten Welt*, hep Verlag, 2017.

un outil didactique et qu'ils seront utilisés de manière ponctuelle et bien dosée, respectivement de manière complémentaire.<sup>10</sup>

« Les recommandations existent dans bien des domaines, y compris relativement à la place des écrans au sein des familles. Or, force est de constater qu'en Suisse, comme dans bien des pays, les études démontrent leurs limites ; nous serions bien inspiré-e-s d'investir dans l'observation de l'usage des écrans au service des pratiques les plus propices aux apprentissages, plutôt qu'à la seule identification des comportements extrêmes. Le respect d'interdits – ou leur défiance – pourrait sans doute être dépassé par des incitations avisées, des impulsions sources d'inspiration et de conscientisation des actions, en particulier pour l'enseignant-e, quant aux activités et apprentissages à réaliser selon l'âge des élèves. »<sup>11</sup>

## 6. Conclusion

Selon le droit en vigueur, les élèves et leurs parents prennent à leur charge les coûts du matériel scolaire une fois la scolarité obligatoire terminée. Les exigences relatives aux différentes filières de formation des gymnases, des écoles de commerce et des écoles de culture générale sont définies sur le plan fédéral ou intercantonal, alors que la compétence pour l'orientation stratégique et pédagogique revient à la DICS. Celle-ci est élaborée conjointement avec la Conférence des directeurs et directrices des écoles du degré secondaire supérieur. Une participation des parents, des élèves et des enseignant-e-s est prévue au sein des commissions d'école, des conseils des élèves et des conférences d'enseignant-e-s.

Le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de confier à une commission neutre et indépendante l'établissement d'un rapport sur l'introduction de l'approche BYOD/AVEC. Le S2 a récemment convoqué un groupe d'accompagnement (cf. chapitre 1). Dans la mesure où ce groupe est à l'écoute des besoins au sein des écoles, il devrait pouvoir faciliter la mise en œuvre de l'approche BYOD/AVEC sur le terrain. Les membres du Comité pour une utilisation raisonnée du numérique CURN (AFPESS, groupe d'enseignant-e-s S2, FAPEF, Grève du Climat) ont accepté l'invitation.

Le thème de la pollution numérique et de sa réduction constitue un défi que l'école peut relever car il est compris dans l'approche BYOD/AVEC. De plus, ce projet n'encourage pas l'utilisation de nouveaux appareils électroniques, mais vise à optimiser l'utilisation d'ordinateurs déjà achetés.

L'utilisation d'appareils électroniques et de systèmes d'information dont les jeunes sont friands ne doit pas rester limitée aux activités de loisirs ou à l'échange entre ami-e-s via les réseaux sociaux. Les gymnases, les écoles de commerce et les écoles de culture générale du canton de Fribourg ne peuvent pas rester en marge de la transition numérique et du développement actuel de la société, même si cela implique que certain-e-s enseignant-e-s et certains élèves doivent s'adapter aux changements.

Avec l'adoption de la motion Perler-Bürdel, le Concept cantonal pour l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC), sera mis à jour pour les

---

<sup>10</sup> Shanoor Kassam et Romina Ferrari, Les effets de l'exposition aux écrans des enfants et des adolescent·e·s, Concepts-clés, synthèse de littérature et état des lieux des pratiques, Synthèse du rapport complet, IRDP, 2020.  
<https://www.irdp.ch/data/secure/3463/document/202.pdf>

<sup>11</sup> Shanoor Kassam et Romina Ferrari, Les effets de l'exposition aux écrans des enfants et des adolescent·e·s, Concepts-clés, synthèse de littérature et état des lieux des pratiques, Rapport complet, IRDP, 2020, page 76.  
<https://www.irdp.ch/data/secure/3463/document/202.pdf>



écoles du canton de Fribourg. L'accent est mis sur la scolarité obligatoire. Toutefois, l'objectif est d'élaborer un projet global qui doit contenir des éléments qui dépassent le niveau de l'école obligatoire et qui touchent donc également le niveau du secondaire II (écoles du secondaire supérieur et formation professionnelle). Ce projet global sera soumis au Grand Conseil en septembre 2021 dans le cadre du message sur la modification de la loi scolaire. C'est pourquoi, la mise en œuvre de l'introduction du BYOD dans les écoles du secondaire supérieur ne pourra être précisée qu'en fin d'année 2021. Cela reporte l'introduction du BYOD dans les classes de première à l'année scolaire 2022/23. Pour l'année scolaire 2021/22, les projets pilotes des écoles du S2 seront continués et étendus.

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat propose le rejet de la présente motion.

*14 décembre 2020*